

Le Conseil d'État critique les premiers textes du Pacte

■ L'avant-projet de décret souffre de lacunes de fond. Le tronc commun est visé.

À la demande de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), le Conseil d'État a rendu son avis sur *"l'avant-projet de décret portant les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun"*. Le "Code" est le véhicule écrit des réformes prévues par le Pacte pour un enseignement d'excellence. À terme, il doit compter huit livres.

Principal problème sur le fond: une entrave à la liberté d'enseignement. *"La réforme du tronc commun ainsi organisée (qui instaure un programme de cours identique à tous les élèves de la maternelle jusqu'à la troisième secondaire, NdlR) réduit encore un peu plus la liberté que les établissements scolaires conservaient en matière pédagogique"*, dit le Conseil d'État. En cause, entre autres, l'aménagement des grilles horaires, la certification des élèves et les référentiels trop contraignants.

L'avis relève aussi qu'il n'est pas possible d'apprécier l'opération envisagée sans connaître les consé-

quences du tronc sur les admissions dans le secondaire supérieur.

Le Conseil critique aussi le côté morcelé du travail. Il est évidemment impossible d'adopter en une fois un Code qui rassemblerait toutes les dispositions de l'enseignement obligatoire. N'empêche, cet avant-projet de décret intervient alors que d'autres projets ou avant-projets de décrets qui y sont liés sont en cours d'examen ou doivent encore être adoptés. De plus, il se réfère à des textes légaux déjà remplacés par d'autres. Dans les problèmes de rédaction figure aussi l'emploi d'un vocabulaire flou (un même élément portant différentes appellations au fil des pages).

Le bon moment pour tout réécrire ?

Conclusion: *"La question se pose de savoir si c'est le bon moment pour entreprendre un tel chantier."* *"Il ne peut être question d'un texte qui fragilise une législation qui existe"*, tranche la députée MR Françoise Bertieaux, farouche adversaire du tronc commun tel que prévu. Mathias El Berhoumi, l'un des experts associés à la rédaction du texte, se veut rassurant: *"Toutes les remarques sont prises en compte et les corrections seront intégrées dans la version qui sera comme prévu soumise au gouvernement puis au Parlement."*

M. Bs